

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 40086

Numéro SIREN : 950 508 051

Nom ou dénomination : Lufkin Gears France

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt 2128



**KPMG SA**  
35 avenue du 20ème Corps  
Immeuble Quai Ouest  
54005 Nancy

# *Lufkin Gears France S.A.S.*

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Lufkin Gears France S.A.S.  
Avenue des Chavannes - 70220 FOUGEROLLES

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de  
droit anglais ("private company limited  
by guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
35 avenue du 20ème Corps  
Immeuble Quai Ouest  
54005 Nancy

## **Lufkin Gears France S.A.S.**

Avenue des Chavannes - 70220 FOUGEROLLES

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société Lufkin Gears France S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lufkin Gears France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement

et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des dépréciations de stocks et des provisions pour couvrir les pertes à terminaison lorsqu'un risque est identifié sur les travaux en cours, tel que décrit dans les notes "Stocks" et "Provisions pour risques et charges" des "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondage les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 23 juin 2021

KPMG SA

Bertrand Roussel

Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 444 183	3 400 870	43 313	285 240
Fonds commercial	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	363 069	24 026	339 042	354 030
Constructions	10 392 843	4 404 423	5 988 420	5 730 324
Installations techniques, matériel, outillage	32 461 957	20 538 562	11 923 395	12 250 201
Autres immobilisations corporelles	1 179 296	932 872	246 424	207 836
Immobilisations en cours	5 949 686		5 949 686	3 265 289
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	603 712		603 712	552 642
Autres immobilisations financières	7 842		7 842	7 471
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>54 404 112</b>	<b>29 300 752</b>	<b>25 103 360</b>	<b>22 654 558</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	4 758 761	1 401 244	3 357 517	3 059 009
En-cours de production de biens	18 971 678	1 064 812	17 906 866	19 706 387
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	14 294 925	63 394	14 231 530	14 850 797
Autres créances	1 642 487		1 642 487	1 980 805
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	361 422		361 422	340 785
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>40 029 272</b>	<b>2 529 450</b>	<b>37 499 822</b>	<b>39 937 783</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	51 974		51 974	21 239
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 485 359</b>	<b>31 830 202</b>	<b>62 655 156</b>	<b>62 613 581</b>

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel ( dont versé : 6 000 000 )	6 000 000	31 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )	13 327 784	13 327 784
Report à nouveau	-7 986 649	-35 315 813
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 258 649</b>	<b>-17 670 836</b>
Subventions d'investissement	152 320	172 625
Provisions réglementées	5 759 676	6 252 168
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15 294 482</b>	<b>-1 934 072</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	2 712 417	4 582 312
Provisions pour charges	2 075 161	1 845 189
<b>PROVISIONS</b>	<b>4 787 579</b>	<b>6 427 501</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	1 000	1 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 084 788	1 983 488
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 842 122	8 533 862
Dettes fiscales et sociales	3 877 839	4 638 245
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 917 641	975 425
Autres dettes	24 847 169	41 968 943
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>42 570 560</b>	<b>58 100 962</b>
Ecarts de conversion passif	2 536	19 190
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 655 156</b>	<b>62 613 581</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	5 537 487	41 011 563	46 549 051	46 477 854
Production vendue de services	2 380 105	2 709 130	5 089 235	9 484 413
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>7 917 592</b>	<b>43 720 693</b>	<b>51 638 285</b>	<b>55 962 266</b>
Production stockée			-5 237 709	3 253 255
Production immobilisée			55 406	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 760 350	5 072 159
Autres produits			192 273	396 212
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>53 408 606</b>	<b>64 683 893</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			44 867	52 945
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			5 023 724	9 004 875
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-126 576	-596 365
Autres achats et charges externes			29 979 262	44 602 205
Impôts, taxes et versements assimilés			740 786	559 682
Salaires et traitements			11 896 967	12 503 106
Charges sociales			5 756 689	5 605 179
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 045 866	3 085 866
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			9 176	3 170 973
Dotations aux provisions			30 655	1 225 976
Autres charges			344 689	664 318
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>56 746 106</b>	<b>79 878 760</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-3 337 500</b>	<b>-15 194 867</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			7	642
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			21 239	11 603
Différences positives de change			346 461	559
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>367 707</b>	<b>12 804</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			54 096	21 239
Intérêts et charges assimilées			38 999	66 909
Différences négatives de change			5 176	3 142
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>98 270</b>	<b>91 290</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>269 437</b>	<b>-78 486</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-3 068 063</b>	<b>-15 273 353</b>

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	943 493	19 237
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 637	47 499
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	735 868	467 937
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 699 998</b>	<b>534 674</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	594 954	2 142 481
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 308	50 534
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	243 376	681 020
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>844 638</b>	<b>2 874 035</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>855 360</b>	<b>-2 339 362</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	45 946	58 122
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>55 476 311</b>	<b>65 231 371</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>57 734 960</b>	<b>82 902 207</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-2 258 649</b>	<b>-17 670 836</b>

# Annexes

## FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

### *Evènements principaux de l'exercice*

La société a nommé, par décision de l'associé unique le 31 août 2020, un nouveau Président en la personne d'Olivier Weppe.

La dénomination sociale de la société est désormais Lufkin Gears France, depuis le 12 octobre 2020.

Une recapitalisation de la société à hauteur de 20M€ a été décidée en date du 23 décembre 2020 par un apport en numéraire de l'associé unique.

La société a fait l'objet d'un redressement fiscal d'un montant de 72k€.

La pénalité URSSAF, portant sur les frais de transports des salariés, d'un montant de 501 906€ a été annulée.

L'entreprise a poursuivi la construction de son nouveau siège social pour y accueillir les services aujourd'hui installés avenue des Chavannes.

Le montant du projet représente 5,2M€ et consiste en la réalisation d'un bâtiment composé de bureaux pour un total de 2 420 m<sup>2</sup> afin d'accueillir 150 employés.

La crise du Covid-19 a eu un impact sur l'activité de la société, avec des effets ressentis sur le chiffre d'affaires ainsi que sur la prise de nouvelles commandes.

### *Evènements postérieurs à la clôture*

Les travaux du nouveau siège social sont achevés. Le déménagement a eu lieu en juin 2021.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La société a reçu une lettre de soutien financier de la part du groupe Baker Hughes datée du 8 juin 2021 pour une durée de 12 mois.

Enfin à la date d'arrêté des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général ainsi que conformément aux règlements ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

### ***IMMOBILISATIONS INCORPORELLES***

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les concessions, brevets et droits similaires correspondent aux logiciels et à la capitalisation des frais de développement. Ces frais sont immobilisés au titre du projet informatique Oracle et constituent essentiellement des logiciels. Ils incluent des frais de sous-traitance évalués à leur coût de production.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les frais d'études préalables, liées à la faisabilité du projet, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties comptablement sur 3 ans selon le mode linéaire et fiscalement sur une durée de 1 an.

La date de début d'amortissement correspond à la date de mise en service du projet.

### ***IMMOBILISATIONS CORPORELLES***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la base de la durée d'utilisation estimée de chaque immobilisation corporelle selon les modes linéaires et dégressifs.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Comptable		Fiscal	
Constructions	Linéaire	40 ans	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	10 à 20 ans	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans	Dégressif	10 ans
Matériel industriel	Linéaire	7 à 12 ans	Dégressif	6 ans 2/3
Outillage industriel	Linéaire	3 ou 5 ans	Dégressif	3 ou 5 ans
Véhicules	Linéaire	7 ans	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans	Dégressif	3 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	10 ans	Linéaire	10 ans

A la clôture de l'exercice, la société a apprécié s'il existait des indicateurs externes ou internes importants de perte de valeur concernant ses actifs corporels :

-Changements externes importants : aucun changement externe important dans l'environnement technique ou économique ayant un effet négatif sur la société n'est intervenu au cours de l'exercice ou surviendra dans un proche avenir.

-Obsolescence ou dégradation physique : aucun indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement n'a été relevé par la société.

-Changements internes importants : il n'existe pas de changements majeurs dans le mode d'utilisation des actifs ayant un effet négatif sur l'entité qui sont survenus au cours de l'exercice ou sont susceptibles de survenir dans un proche avenir.

-Performances économiques des actifs inférieurs aux prévisions : les indications provenant du système d'information interne montrent que la performance économique des actifs sera conforme aux prévisions attendues.

L'entreprise n'a pas identifié d'indices importants laissant penser qu'un actif a pu perdre de la valeur.

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La société ne détient aucune filiale ou participation. Les immobilisations financières sont constituées par un prêt destiné à l'effort de construction et par des dépôts et cautionnements versés.

## **STOCKS**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les encours et stocks de produits finis sont enregistrés à leur coût de production. Celui-ci comprend :

-Le coût d'acquisition des matières consommées, augmenté d'une quote-part de frais accessoires à leur mise en production.

-Des charges directes et indirectes de production, déterminées par un nombre d'unités d'œuvre réelles valorisées à un taux standard réajusté tous les ans en fonction des coûts réels.

-Les frais financiers sont exclus du coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée selon une analyse liée à leur degré d'utilisation ou d'obsolescence afin de tenir compte de leur valeur de marché ou d'utilité pour la société dans le cadre de son cycle de production. Le montant de cette provision à la clôture de l'exercice s'élève à 1 401 k€.

Dans le cadre de la dépréciation du stock à faible rotation, la société a appliqué les taux suivants :

<b>Date de dernière consommation</b>	<b>Taux appliqué</b>
> 3 ans	100%
2 ans < X < 3 ans	51%
1 an < X < 2 ans	21%

Les pourcentages ont été évalués en fonction de l'analyse réalisée sur les tendances d'utilisation et de consommation des stocks d'équipements sur les 3 dernières années.

Une provision sur encours est constituée pour les affaires présentant une perte probable à l'issue du contrat, afin de constater une valeur nette correspondant à la valeur de réalisation du marché.

Le montant de cette provision à la clôture de l'exercice s'élève à 1 065 k€.

## **CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation

est constituée au cas par cas, lorsque le risque d'une perte probable est identifié.

La société n'a plus recours au factoring.

### ***OPERATIONS EN DEVISES***

Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en « Ecart de conversion ».

Les pertes de change latentes, les cas échéants, font l'objet d'une provision pour risques de change.

### ***CASH POOL***

La gestion de la centralisation de trésorerie est faite par la société du groupe Oil & Gas International Treasury Services Unlimited Company.

La trésorerie centralisée est présentée en fonction du solde en « Autres créances » ou en « Autres dettes ».

Le montant net de la trésorerie dégagé inclus dans le postes « Autres dettes » représente 3 843 k€ pour le cash pool en USD et 19 670 k€ pour le cash pool en EUR.

### ***CAPITAUX PROPRES***

Le capital social est constitué de 3 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 2 euros.

Les subventions d'investissements inscrites dans les capitaux propres sont rapportées au résultat sur les durées de vie retenues pour l'amortissement des immobilisations ayant fait l'objet de ces subventions.

Les provisions règlementées sont exclusivement constituées par les amortissements dérogatoires.

### ***PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES***

Une provision pour garanties données aux clients destinée à couvrir les dépenses prévisibles est constituée pour un montant de 1 039 k€.

Cette provision est calculée d'après l'historique des coûts de garantie engagés les années précédentes rapportés au chiffre d'affaires.

Une provision pour pertes à terminaison est constituée pour la première fois lorsqu'un risque important est identifié sur les travaux en cours restant à réaliser.

Elle s'élève à 1 454 k€ à la clôture de l'exercice.

### ***ENGAGEMENTS DE RETRAITE***

Les engagements de retraite correspondent aux droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite.

L'entreprise a fait évaluer ses engagements par l'actuaire Willis Towers Watson.

Ils sont déterminés en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle prospective intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de taux de rotation du personnel et de rentabilité des placements à long terme.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective appliquée : « Métallurgie de Haute Saône »
- Age de départ en retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 0,6%
- Taux de turnover : 3.83% jusqu'à 55 ans, puis 0% après 55 ans
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018 HF

Ces engagements sont couverts, pour partie par les droits dans un fonds externe géré par le « Crédit Agricole Assurances ». La société constitue une provision pour indemnité de départ en retraite sur la base du calcul annuel effectué par l'Actuaire mandaté, à hauteur de l'engagement net de la valeur vénale des actifs du régime d'assurance.

La provision IDR s'établit à 1 623 k€ correspondant à la différence entre l'engagement acquis par les salariés pour 1 301 k€ et le montant du fonds pour 322 k€.

### ***MEDAILLES DU TRAVAIL***

L'entreprise a fait évaluer ses engagements par l'actuaire Willis Towers Watson et a constitué une provision à hauteur de 190 k€.

### ***LONG-TERM SERVICE AWARDS***

L'entreprise a fait évaluer ses engagements par l'actuaire Willis Towers Watson et a constitué une provision à hauteur de 261 k€.

## AUTRES INFORMATIONS

### *Aspects environnementaux*

La société n'a pas constitué de provision ni engagé de charges à caractère environnemental.

La société est certifiée ISO140001.

### *Honoraires des commissaires aux comptes*

	KPMG	Total
Au titre de la mission de certification légale des comptes	70 809,60 € TTC	70 809,60 € TTC
Au titre d'autres prestations	4 824,00 € TTC	4 824,00 € TTC
Honoraires totaux	75 633,60 € TTC	75 633,60 € TTC

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3 422 612		32 220
Terrains	363 069		
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre	5 010 047		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	4 672 088		719 763
Install. techniques, matériel et outillage ind.	30 543 095		1 918 862
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	268 163		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	895 918		94 292
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	3 265 289		5 643 036
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>45 017 669</b>		<b>8 375 954</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	560 114		51 440
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>560 114</b>		<b>51 440</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 000 395</b>		<b>8 459 614</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>		9 125	3 445 708	
Terrains			363 069	
Constructions sur sol propre			5 010 047	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		9 056	5 382 795	
Installations techn., matériel et outillages ind.			32 461 957	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		73 496	194 666	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 581	984 630	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		2 958 639	5 949 686	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>3 046 772</b>	<b>50 346 850</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		-1	611 554	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>-1</b>	<b>611 554</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 055 897</b>	<b>54 404 112</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3 135 848	274 147	9 125	3 400 870
Terrains	9 286	14 740		24 026
Constructions sur sol propre	1 453 968	127 889		1 581 858
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	2 497 843	333 777	9 055	2 822 565
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 292 894	2 245 668	1	20 538 562
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	242 833		67 436	175 396
Matériel de bureau et informatique, mobilier	713 412	49 645	5 581	757 475
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>23 210 236</b>	<b>2 771 719</b>	<b>82 073</b>	<b>25 899 882</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 346 084</b>	<b>3 045 866</b>	<b>91 198</b>	<b>29 300 752</b>

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
<b>FRAIS ETBL AUT. INC.</b>		2 036			226 429		-224 393
Terrains							
Construct.							
- sol propre	88 239						88 239
- sol autrui							
- installations				10 980			-10 980
Install. Tech.		152 571			497 990		-345 419
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau		531			470		61
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>	<b>88 239</b>	<b>153 101</b>		<b>10 980</b>	<b>498 459</b>		<b>-268 099</b>
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>88 239</b>	<b>155 137</b>		<b>10 980</b>	<b>724 888</b>		<b>-492 492</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	6 252 168	243 376	735 868	5 759 676
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>6 252 168</b>	<b>243 376</b>	<b>735 868</b>	<b>5 759 676</b>
Provisions pour litiges		165 000		165 000
Provisions pour garanties données aux clients	1 213 073		173 854	1 039 219
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	21 239	54 096	21 239	54 096
Provisions pour pensions, obligations similaires	1 845 189	229 972		2 075 161
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	3 348 000		1 893 897	1 454 103
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6 427 501</b>	<b>449 068</b>	<b>2 088 990</b>	<b>4 787 579</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	6 200 112		3 734 056	2 466 056
Dépréciations comptes clients	340 839	9 176	286 621	63 394
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>6 540 951</b>	<b>9 176</b>	<b>4 020 677</b>	<b>2 529 450</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 220 620</b>	<b>701 619</b>	<b>6 845 534</b>	<b>13 076 705</b>
Dotations et reprises d'exploitation		404 148	6 088 427	
Dotations et reprises financières		54 096	21 239	
Dotations et reprises exceptionnelles		243 376	735 868	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	603 712		603 712
Autres immobilisations financières	7 842		7 842
Clients douteux ou litigieux	72 161	72 161	
Autres créances clients	14 222 763	14 222 763	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 243	5 243	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	850 801	850 801	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	677 114	677 114	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	109 329	109 329	
Charges constatées d'avance	361 422	361 422	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 910 388</b>	<b>16 298 834</b>	<b>611 554</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 000	1 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 842 122	8 842 122		
Personnel et comptes rattachés	2 997 960	2 997 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	701 383	701 383		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	55 872	55 872		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	122 625	122 625		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 917 641	1 917 641		
Groupe et associés	23 512 926	23 512 926		
Autres dettes	1 334 243	1 334 243		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 485 772</b>	<b>39 485 772</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Nature des écarts	Actif	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	43 521		43 521	9
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	8 453		8 453	2 527
Dettes sur immobilisations				
<b>TOTAL</b>	<b>51 974</b>		<b>51 974</b>	<b>2 536</b>





Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
48618000	CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	361 421,70	340 784,61	20 637,09
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>361 421,70</b>	<b>340 784,61</b>	<b>20 637,09</b>

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 000 000			2
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>Solde</b>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-1 934 072
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-1 934 072
<b>Variations en cours d'exercice</b>		
	<b>En moins</b>	<b>En plus</b>
Variations du capital		20 000 000
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	20 306	
Variations des provisions réglementées	492 491	
Autres variations		
Résultat de l'exercice	2 258 649	
	<b>SOLDE</b>	<b>17 228 554</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>		<b>Solde</b>
Capitaux propres avant répartition		15 294 482



Données en €	France	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen-Orient	Afrique	Asie	Océanie	TOTAL
Production vendue de biens	5 537	25 072	3 225	129	572	875	10 850	289	46 549
Production vendue de services	2 380	1 752	0	0	278	522	155	2	5 089
<b>Total</b>	<b>7 918</b>	<b>26 824</b>	<b>3 225</b>	<b>129</b>	<b>850</b>	<b>1 397</b>	<b>11 005</b>	<b>291</b>	<b>51 638</b>

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amortissements dérogatoires (dotations)	243 376	#687120
Résultat de cession des actifs cédés	6 307	#675000
Pénalités sur marché	421 154	#671100
Amendes diverses	173 800	#671200
<b>TOTAL</b>	<b>844 637</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Amortissements dérogatoires (reprises)	735 868	#787120
Résultat de cession des actifs cédés	331	#775000
Quote-part reprise à résultat subventions	20 305	#777000
Termination fees Siemens	941 594	#771000
Divers	1 889	#771000
<b>TOTAL</b>	<b>1 699 987</b>	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-3 068 062		-3 068 062
Résultat exceptionnel à court terme	855 359		855 359
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs	-45 946		-45 946
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>-2 258 649</b>		<b>-2 258 649</b>

## **REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2020. Les retenues à la source des clients étrangers ont été comptabilisés pour un montant de 45 946€.

Une perte fiscale a été dégagée sur l'exercice de 3 262 975 € plaçant les déficits à reporter au montant de 51 730 597 €.

Rubriques	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	5 759 676
Subventions d'investissement	152 319
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>5 911 995</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	
<b>5 911 995</b>	
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Plus-values différées	
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	
Garanties bancaires données aux clients (EUR): 3 443 k Garanties bancaires données aux clients (GBP): 1 492 k	
	<b>TOTAL</b>

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				

**Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :**

**Remboursements opérés pendant l'exercice :**

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	78	
Agents de maîtrise et techniciens	86	
Ouvriers	115	
<b>TOTAL</b>	<b>279</b>	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
-------------------------------------	-------	-----------------	----------

Baker Hughes Company basée à Houston - Texas - USA

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			-2 258 649
Impôt sur les bénéfices			45 946
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>-2 212 703</b>
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	243 376	735 867	-492 491
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>243 376</b>	<b>735 867</b>	<b>-492 491</b>
<b>AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES</b>			
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)</b>			<b>-2 705 194</b>

**LUFKIN GEARS FRANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 6.000.000 €**  
**Siège social : Avenue des Chavannes**  
**70220 Fougerolles-Saint-Valbert**  
**950 508 051 R.C.S VESOUL**

---

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**EN DATE DU 8 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 8 juillet,  
A 14 heures,

La Société Baker Hughes Netherlands Holdings II B.V., ayant son siège social Boezemschop 8, 1724 BJ Oudkarspel, Pays-Bas, représentée par Monsieur Blaise Baudry, dûment habilités,

Associée unique de la société LUFKIN GEARS FRANCE (la « Société »),

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Constatation de l'expiration du mandat du Président et renouvellement du mandat du Président ;
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ;
- Modification des articles 15.1.2 et 17 des statuts de la Société afin de refléter les nouvelles dispositions de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 décembre 2017, dite « Ordonnance Macron » et de son décret d'application n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 concernant le Comité Social et Economique ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Monsieur Olivier Weppe, Président de la Société, préside la présente réunion.


Monsieur Olivier Clerc est désigné Secrétaire de Séance.

Les représentants du Comité Social et Economique de l'Entreprise :

- Monsieur Alban Faivre
- Monsieur Didier Lionnet
- Monsieur Fabrice Pheulpin

sont présents. Monsieur Antoine Lepeule est absent, excusé.

Le cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes, dûment informé, est présent par Teams. Francesca Maesano, directrice financière, également.

JW 

L'Associée unique déclare et reconnaît disposer des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts ;
- Une copie de la lettre d'information du Commissaire aux comptes et l'avis de réception ;
- Une copie des lettres d'information adressées aux représentants du Comité Social et Economique de l'Entreprise ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le texte des projets de décisions ;
- Les statuts de la Société et le projet de statuts modifiés.

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte d'un montant de (2.258.649) euros. L'Associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à (2.258.649) euros au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté d'un montant déficitaire de (7.986.649) euros à (10.245.298) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique constate que la Société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

#### **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associée unique constate que la Société n'a engagé aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre des articles 39-4 et 39-5 de ce Code.

#### **QUATRIEME DECISION**

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

#### **CINQUIEME DECISION**

L'Associée unique prend acte de l'expiration du mandat du Président et décide de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Weppe pour une durée d'un an, expirant à l'issue de la décision de l'Associé unique approuvant en 2022 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **SIXIEME DECISION**

*OW JB*

L'Associée unique décide de transférer, rétroactivement à compter du 21 juin 2021, le siège social de la Société à l'adresse suivante :

**Routé de Luxeuil  
70220 Fougerolles-Saint-Valbert**

En conséquence, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 (« Siège social ») des statuts de la Société comme suit :

« 4. SIEGE SOCIAL

4.1 Le siège social est fixé à : *Routé de Luxeuil, 70220 Fougerolles-Saint-Valbert.* »

Le reste de l'Article 4 demeure inchangé.

**SEPTIEME DECISION**

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de modifier les articles 15.1.2 et 17 des statuts afin de refléter les nouvelles dispositions de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 décembre 2017, dite « Ordonnance Macron » et de son décret d'application n° 2017-1819 du 29 décembre 2017, concernant le Comité Social et Economique dans les statuts de la Société.

En conséquence, l'article 15.1.2 « *En assemblée générale* » sera désormais rédigé comme suit :

« *Les assemblées sont convoquées par le Président par tout procédé de communication écrite huit (8) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Les convocations comportent l'indication du jour, de l'heure et du lieu, et, le cas échéant, la manière dont les associés peuvent prendre part à la réunion, ainsi que l'ordre du jour de la réunion. Le Commissaire aux comptes est convoqué selon les mêmes modalités. La réunion peut être tenue par vidéo-conférence ou conférence téléphonique. Dans le cas où tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai, sous réserve du respect des prérogatives des délégués du Comité Social et Economique et de la mission du Commissaire aux Comptes.*

*Le quorum requis pour la tenue des assemblées est du quart des actions ayant le droit de vote, lors de la première consultation. Aucun quorum n'est requis pour la seconde consultation.*

*L'assemblée est présidée par le Président ou, en cas d'absence, par le Directeur Général. A défaut, l'assemblée élit son président.* »

L'article 17 « **COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE** » sera désormais rédigé comme suit :

« *Les dispositions ci-après s'appliquent lorsque, en application de la réglementation en vigueur, la Société est tenue d'instituer un Comité Social et Economique, dont les attributions sont régies par les articles L. 2312-8 à L. 2312-84 du Code du travail.*

17.1 *Les délégués du Comité Social et Economique exercent auprès du Président ou, le cas échéant, du Directeur Général, les droits définis par les articles L. 2312-72 à L. 2312-75 du Code du travail.*

*A cet effet, le Président ou le Directeur Général avise par tous moyens à sa convenance les délégués du Comité Social et Economique de la réunion qu'il projette de tenir et les réunit. Lors de chaque réunion, une feuille de présence ou un registre de présence est émargé(e) par les délégués du Comité Social et Economique présents. Ladite réunion pourra intervenir par tous moyens, y compris par conférence téléphonique. Les délégués ayant voix consultative pourront par ailleurs soumettre au Président ou au Directeur Général les vœux du comité, le Président ou le Directeur Général devant donner un avis motivé sur ces vœux.*

OW 

17.2 En application des dispositions de l'article L.2312-77 du Code du travail, deux membres désignés par le Comité Social et Economique peuvent assister aux assemblées générales prévues à l'article 15.1.2 des statuts. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des associés.

17.3 En application de l'article L. 2312-77 alinéa 2 du Code du travail, le Comité Social et Economique représenté par un de ses membres mandaté à cet effet, peut requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales. A cet effet, à réception, par les membres désignés par le Comité Social et Economique, de la convocation de l'assemblée générale adressée dans les délais fixés par l'article 15.1.2 des statuts, le mandataire du Comité Social et Economique peut demander l'inscription de projets de résolutions sur lesquels l'assemblée générale des associés convoquée devra statuer. Sa demande est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un exposé des motifs.

La demande d'inscription des projets de résolutions est adressée, au siège social, à l'attention du Président, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par moyen de transmission électronique, de télécommunication, soit par télécopie. Pour être prise en compte par l'assemblée générale convoquée, elle doit être reçue par la Société trois (3) jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée prévue à l'article 15.1.2 ci-dessus. En cas de demande d'inscription de projets de résolutions par le mandataire du Comité Social et Economique, le Président adresse, dès réception de cette demande, par tous moyens, un ordre du jour complémentaire aux destinataires des convocations.

17.4 En cas de délibération des associés par consultation écrite, le Comité Social et Economique sera informé de l'ordre du jour et de la date prévue d'envoi des documents, par tout moyen, à l'initiative du Président et au moins huit (8) jours avant ledit envoi de documents. En outre, il sera destinataire du texte des projets de résolutions proposées et des documents transmis aux associés dans les mêmes conditions que les associés.

Le Comité Social et Economique représenté par un de ses membres mandaté à cet effet pourra requérir l'inscription de projets de résolutions dans les conditions prévues à l'article 17.3 ci-dessus, ces projets de résolutions étant insérés dans le texte des projets de résolutions soumis à la consultation des associés pour autant qu'ils parviennent au plus tard trois (3) jours avant la date d'envoi des documents de la consultation écrite aux associés.


17.5 En cas de consultation écrite portant sur des questions requérant l'unanimité des associés, le Comité Social et Economique, représenté comme il est dit ci-dessus, pourra faire parvenir au Président dans les conditions prévues à l'article 17.3 ci-dessus, ses observations par écrit sur ladite question au plus tard trois (3) jours avant l'envoi des documents de la consultation écrite aux associés, le Président devant joindre lesdites observations à la consultation écrite adressée aux associés.

#### 17.6 Décisions prises par l'associé unique

Le Comité Social et Economique sera informé de tout projet de décision de l'associé unique par celui qui a eu l'initiative de la décision. Il sera destinataire des documents mis à la disposition de l'associé unique, par tous moyens, à l'initiative du Président.

Le Comité Social et Economique peut en outre, requérir auprès du Président, l'inscription de projets de résolutions assortis d'un bref exposé des motifs à l'ordre du jour des décisions de l'associé unique. Les demandes d'inscription adressées par le Comité Social et Economique, représenté par un de ses membres mandaté à cet effet, devront parvenir au Président par lettre recommandée avec accusé de réception ou par moyen de transmission électronique au plus tard trois jours avant la date prévue pour la prise de décision par l'associé unique pour être inscrits à l'ordre du jour des décisions de l'associé unique.

Par ailleurs, le Comité Social et Economique pourra dans les mêmes conditions de forme et de délai que ci-dessus, pour tout projet de décision telle que visée à l'article L.227-19 du Code du

OW 

commerce, faire parvenir au Président ses observations par écrit au plus tard trois (3) jours avant la date de la décision de l'associé unique. »

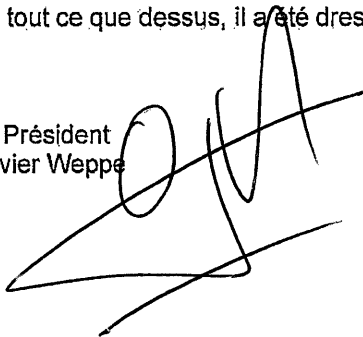
**HUITIEME DECISION**

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Président  
Olivier Weppe



**Olivier WEPPE**  
Président  
Lufkin Gears France SAS

L'Associée unique  
Baker Hughes Netherlands Holdings II B.V.,  
Représentée par Blaise Baudry

